N°: 2006-05-12
Service : Marchés Publics

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU CHATEAU DE LA BUSSIERE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu l'article 59 du Code des Marchés Publics;
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 10 mai 2006;
Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°16 du 21 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux afférents à la réfection de la toiture du Château de la Bussière.
Suite à cette délibération, une procédure de consultation a été lancée et le marché de travaux de charpente a été attribué à l'entreprise PAYAUD pour un montant de 181 461,85 € HT. Des travaux de maçonnerie étaient prévus ultérieurement; cependant dans un souci d'économie générale du chantier, il a été décidé de réaliser simultanément les travaux de charpente et de maçonnerie.
C'est pourquoi une nouvelle procédure de consultation par appel d'offres ouvert a été lancée et un avis d'appel public à concurrence publié dans le Journal du Bâtiment le 9 mars 2006. Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 10 mai 2006 a attribué les marchés de la manière suivante:

Lot n°1: CHARPENTE attribué à PAYAUD
Pour un montant de 40 192 € HT.

Lot n°2: GROS OEUVRE attribué à RANC ET GENEVOIS
Pour un montant de 108 611,75 €HT.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux relatifs aux travaux de réhabilitation du Château de la Bussière avec les titulaires désignés ci-dessus;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés au budget 2006, chapitre 076, fonction 324, article 2313.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET